

Notice Formation 125 cm³ et L5e

LES AVANTAGES DE LA FORMATION 125 cm³

C'est une solution rapide et sans contrainte

Une formation de 7 heures en une journées ou découpées selon vos disponibilités

Aucun examen à passer et aucune limite de validité

Aucune visite médicale

Possibilité de suivre la formation 1 mois avant la date anniversaire des 2 ans du permis B

Planning de la formation :

Le/...../...	Le/...../...
ÀH.....	ÀH.....
Durée :	Durée :
Lieu de rendez-vous :	Lieu de rendez-vous :

@ Val-de-vienne@orange.fr

✉ 9, Rue de la Paix 86100 CHÂTELLERAULT

☎ 05.49.93.59.40

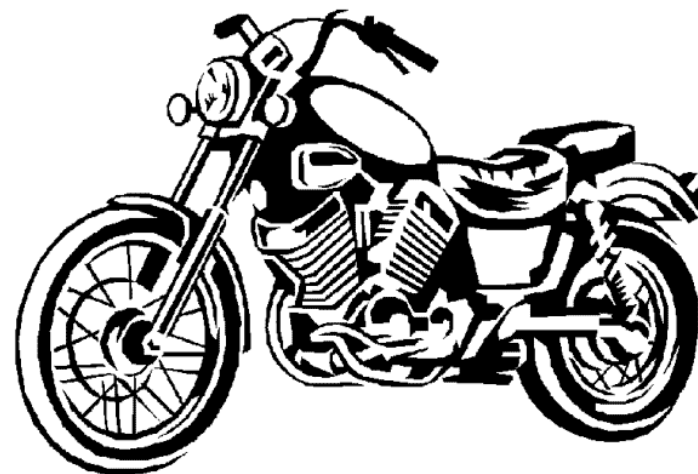
✉ 14, Rue de la Poste 86210 VOUNEUIL SUR VIENNE

☎ 05.49.85.10.13

www.auto-ecole-val-de-vienne. Com

Votre école de conduite répond à vos questions :

- Quels Avantages ?
- Quel véhicule ?
- Quel équipement ?
- Quel programme de formation ?



@ Val-de-vienne@orange.fr

✉ 9, Rue de la Paix 86100 CHÂTELLERAULT

☎ 05.49.93.59.40

Agrément :

Siret : 504872045 00035

✉ 14, Rue de la Poste 86210 VOUNEUIL SUR VIENNE

☎ 05.49.85.10.13

Agrément :

Siret : 504872045 00027

Objectifs de la formation

A l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité, des motocyclettes légères et des véhicules de la catégorie L5e.

Les élèves

- Pour la catégorie 125 cm³ :

Il faut être titulaire du permis B depuis au moins 2 ans et en cours de validité

- Pour la catégorie L5e :

En plus de la règle pour la catégorie 125 cm³, il doit avoir 21 ans révolus.

La réglementation

Arrêté du 17 décembre 2010 relatif aux conditions requises pour la conduite des motocyclettes légères et des véhicules de la catégorie L5e par les titulaires de la catégorie B du permis de conduire.

Cette formation fait l'objet d'un contrat répondant à la réglementation en vigueur.

Conditions et caractéristiques

LA formation est dispensée par un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des deux roues, en cours de validité.

Il y aura maximum 3 élèves pour un enseignant, qui peut les surveiller à bord d'une voiture ou au guidon d'une motocyclette.

Pour la formation, l'école de conduite utilise un véhicule de la catégorie A1 (motocyclette légère ou catégorie L5e), et appartenant à l'établissement.

Équipement

Obligatoire

Casque homologué à la taille et muni de bandes réfléchissantes

Gants à la taille et homologués

Facultatif (dans la règle,
Obligatoire chez nous)

Blouson ou veste manches longues résistant aux chocs

Pantalons résistants aux abrasions

Chaussures montantes protégeant la cheville

La formation de 7 heures (3 Séquences)

Séquence 1	Formation Théorique 2 Heures	L'objectif de cette séquence est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et véhicules L5e d'appréhender notamment les accidents les plus fréquents, la conduite sous la pluie ou de nuit, la nécessité d'être équipé de vêtements protecteurs.
Séquence 2	Formation Hors-Circulation (Sur piste fermée) 2 Heures	Le but est de découvrir le véhicule et ses caractéristiques. Effectuer les vérifications indispensables avant départ. Apprendre à manipuler le véhicule à travers des exercices de maniabilité...
Séquence 3	Formation En Circulation (En et hors agglomération) 3 heures	L'objectif est de permettre au futur conducteur de savoir adapter sa vitesse et sa conduite aux conditions de circulation et aux différents usagers de la route. Savoir également négocier un virage, croiser, dépasser d'autres usagers, franchir les diverses intersections.

A l'issue de la séquence en circulation, nous ferons un bilan faisant ressortir le ressenti de l'élève sur sa prestation. Nous établirons un échange en cas de formation collective.

A l'issue de la formation, sera délivrée une attestation permettant de conduire un véhicule de catégorie 125 cm³ ou L5e. Elle est valable accompagnée du permis de conduire.

